

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660**

Séance du 25 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	18

Date de la convocation
20/03/2025

Date d'affichage

Objet de la délibération
Finances : Versement d'une subvention au budget annexe comité des fêtes

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq mars à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. CALVAT Lylian, Mme CASTILLON Nathalie, M. CUCHE Jérôme, Mme BAUD GABLE Marlène, Mme GOMES Karine, Mme GROSGURIN Fanny, M. JUAREZ Emilio, M. MALIVERNAY Jean-Baptiste, M. MARÉCHAL Cyril, M. NICOLAS Franck, M. PELLETIER Charles-Emmanuel, Mme RAHON-SIMON Delphine, M. RIGAL Philippe, Mme SAUVONNET Nadine, M. VUILLEMIN Benoit

Excusés :

Mme BELLEVILLE Marion donnant pouvoir à Mme BAUD GABLE Marlène
M. LECAILLE Marc donnant pouvoir à Mme GOMES Karine
Mme SEGARD Violette donnant pouvoir à Mme CASTILLON Nathalie

Absents :

M. FABREGUES Daniel
M. GAULARD Claude,
M. MOREL Christian
Mme PRAOM Margaux

Mme BAUD GABLE Marlène a été désignée secrétaire de séance.

Vu les articles L.2221-1 et L.2221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les nomenclatures M57 ;

Vu la délibération du 12 décembre 2023 créant le budget annexe « Comité des fêtes » ;

Vu les délibérations du budget primitif et des budgets annexes 2025 ;

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2025 de la commune de Saône, il a été décidé de reconduire le versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe Comité des fêtes, afin de garantir son équilibre financier et d'assurer son bon fonctionnement.

Il convient désormais de valider le montant de cette subvention pour 2025, en tenant compte des besoins financiers du Comité des fêtes, des événements programmés pour l'année à venir, ainsi que des éventuelles évolutions des charges et des ressources. Cette validation permettra d'assurer la pérennité des actions menées et de soutenir l'organisation des festivités au bénéfice des habitants de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 POUR, par 0 CONTRE, par 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention de 28 000.00 € pour l'année 2025, pour le budget annexe « Comité des fêtes » ;
- Dire que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au budget de l'exercice 2025 au chapitre 65 du budget principal ;
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 25 mars 2025

M. le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

DESTINATAIRES : PREFECTURE DU DOUBS / TRESORERIE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.